

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACM MALEMORT DU COMTAT

1. Fonctionnement

Les Francas de Vaucluse et la CCVS accueillent vos enfants au sein du centre de loisirs de Malemort du comtat, pour la période du 3 Avril au 30 Aout 2024.

Cet accueil a pour vocation d'offrir aux enfants de 3 à 11 ans, des loisirs adaptés à leur âge, dans des locaux adaptés à leur sécurité. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation et des intervenants titulaires des diplômes requis pour l'accueil de ce public.

Pour assurer le bon déroulement du centre de loisirs nous vous présentons le règlement intérieur qui fixe, pour le bien-être de tous, les droits et devoirs de chacun. En le signant vous vous engagez à le respecter et vous contribuez au bon fonctionnement de l'organisation.

2. Inscriptions

Les inscriptions se font à la journée (avec repas), par mail auprès du directeur Wilfried SCHWANENGEL à alshvilles@ccvs84.fr.

- ☞ Les inscriptions sont prises en fonction des capacités d'accueil.
- ☞ Il est possible d'inscrire son enfant par semaine, par mois, par période de vacances à vacances. Un tableau d'inscription est téléchargeable sur le site de la CCVS www.ccvs84.fr.

Pour les annulations, elles doivent être envoyé par e-mail ou par téléphone 7 jours ouvrés avant la date concernée.

➤ Pour les Mercredis :

- ☞ Inscriptions à la journée. Les inscriptions supplémentaires ou modifications seront possible la semaine qui précède le Mercredi 18h00 au plus tard (Car les commandes de repas se font le jeudi).

Pour les annulations, elles doivent être envoyé par e-mail ou par téléphone 7 jours ouvrés avant la date concernée.

Pour toutes questions liées aux inscriptions merci d'utiliser les coordonnées suivantes :

- ☞ alshvilles@ccvs84.fr
- ☞ 06.40.44.00.95

➤ Les familles doivent fournir les documents suivants :

Association Départementale Des Francas de Vaucluse

4 rue Râteau - 84 000 AVIGNON - Tel. 04.90.86.58.62 SIRET : 78320493600034 - APE : 9499z
Email : francas.vaucluse@gmail.com - site internet : www.francas84.fr [www.facebook.com/francas devaucluse](https://www.facebook.com/francasdevaucluse).

- ☞ Fiche de renseignement dûment complétée (1 par enfant)
- ☞ Fiche sanitaire dûment complétée
- ☞ Règlement intérieur du Centre de Loisirs signé par au moins 1 personne responsable de l'enfant
- ☞ Une Photocopie des vaccinations obligatoires (DTPolio) à jour
- ☞ Une attestation d'assurance extrascolaire (Accident corporel individuel)
- ☞ Attestation de Quotient Familial (CAF/MSA) si allocataire ou Fiche d'imposition
- ☞ Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre des Francas de Vaucluse ou par virement dès réception de la facturation. **Tout changement d'Etat Civil doit nous être communiqué le plus rapidement possible (adresse, téléphone, personnes pouvant récupérer l'enfant...).**

3. Plages d'ouvertures et horaires par Accueil :

➤ Périodes d'ouvertures

☞ Accueils périscolaires : Du 3 Avril au 03 Juillet 2024 (Mercredis)

☞ Accueil extrascolaire (vacances):

✓ Du Lundi 22 Avril au Vendredi 03 Mai 2024

✓ Du Lundi 08 Octobre au Vendredi 30 Aout 2024. **Le centre de loisirs sera fermé du Lundi 12 Aout au Vendredi 23 Aout.**

➤ Horaires des différents accueils

- Le matin de 8h00 à 9h15

- Le soir de 17h00 à 18h15

4. Les Repas :

La réglementation HACCP, nous oblige à être très vigilants sur la préparation, le conditionnement et le service des repas au sein d'une collectivité. De plus, le temps de restauration méridienne, est un temps de la vie quotidienne important, au sein du projet éducatif des FRANCAS de VAUCLUSE. C'est pour ces raisons que nous faisons le choix de la maîtrise des repas des enfants, en instaurant des repas préparés par un prestataire.

La préparation des repas seront assurés par un prestataire de service, professionnel de la restauration collective. Le choix du prestataire se fera au regard des critères suivant :

- ☞ Préparation « Maison » des plats (pas de préparation industrielle)
- ☞ Produits Frais (Bio si possible)
- ☞ Circuits-courts

Les menus seront fournis aux parents sur le site de la CCVS à www.ccv84.fr (onglet centre de loisirs) et affiché au centre de loisirs.

☞ Aucun repas « tiré du sac » ne sera autorisé, sauf pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Protocole à fixer avec la Direction du Centre de Loisirs lors de l'inscription de l'enfant).

5. Sécurité et Assurance

Conformément à la réglementation, le centre de loisirs est assuré en responsabilité civile. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte d'effets personnels (bijoux, objets de valeur...).

Association Départementale Des Francas de Vaucluse

4 rue Râteau - 84 000 AVIGNON - Tel. 04.90.86.58.62 SIRET : 78320493600034 - APE : 9499z
Email : francas.vaucluse@gmail.com - site internet : www.francas84.fr www.facebook.com/francasdevaucluse.

Les familles doivent fournir une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile extra- scolaire garantissant d'une part les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir (individuel, accident corporel). Ces renseignements seront portés sur le dossier d'inscription.

Les FRANCAS DE VAUCLUSE ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile » auprès de la MAE.

Toutefois, sa responsabilité n'est pas engagée :

- Dès lors que l'enfant se trouve être avec la personne l'accompagnant ou venant le chercher,
- En cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Sont interdits durant les horaires d'accueil :

Couteaux, pétards et autres objets pouvant provoquer des accidents

Argent, jeux, jouets personnels, bijoux : des temps de réunion sont prévus afin d'organiser des activités ludiques et pédagogiques

Nourriture (gâteaux, bonbons...) : le repas et le goûter sont compris.

6. Tarifs

La tarification de centre de loisirs appliquée aux familles est déterminée en fonction du quotient familial

➤ Tarification de l'Accueil Périscolaire du Mercredi

Les tarifs sont établis selon le quotient familial (QF) des familles.

☞ **Sans justificatif de Quotient Familial le tarif QF3 sera appliqué.**

Quotients Familiaux	Tarifs	
	Prix journée	Prix Journée avec sortie
QF 1 ≤ 400 €	8.50 €	10.50 €
QF 2 de 401 € à 796 €	9.50 €	11.50 €
QF 3 > 797 €	11.50 €	13.00 €

Le règlement du centre de loisirs se fait dès réception de la facture. Toute journée inscrite et payée est acquise par les FRANCAS DE VAUCLUSE.

Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un justificatif selon les cas suivant :

- Maladie **de quatre jours ou plus** (certificat médical)
- Déménagement

Association Départementale Des Francas de Vaucluse

4 rue Râteau - 84 000 AVIGNON- Tel. 04.90.86.58.62 SIRET : 78320493600034- APE : 9499z
Email : francas.vaucluse@gmail.com - site internet : www.francas84.f www.facebook.com/francas devaucluse.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la prise en charge de la CAF ne s'effectue que dans le cas où l'enfant est effectivement venu sur le centre de loisirs.

7. Jugement du tribunal suite à la séparation des parents

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde habituelle de l'enfant devra être jointe.

8. Santé des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis sur le centre en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera délivré sur le centre de loisirs sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise matin et soir.

Pour toute allergie un certificat médical est obligatoire avec le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant, fourni lors de l'inscription.

Pour la pratique des activités aquatiques et nautiques (sauf sortie piscine municipale), les familles doivent obligatoirement fournir une attestation de natation : attestation de capacité à se déplacer sans présenter de signe de panique sur 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau.

9. Respect des Horaires

Le personnel d'animation n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de loisirs avant 9h. Le respect de ces horaires dépend la qualité de la vie et des activités du centre de loisirs.

10. Autorisation de sortie

Les familles autorisent leur enfant à participer à toutes les activités prévues dans le projet pédagogique, pour toute sortie exceptionnelle une autorisation spécifique sera transmise aux familles précisant le lieu, la date, les horaires et le type d'activités.

11. Fonctionnement

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement fixées par l'équipe éducative. L'équipe éducative est tenue de respecter le projet éducatif et le projet pédagogique. (Voir projet éducatif des Francas et se référer au projet pédagogique mis à votre disposition).

Le / /

La Direction du Centre de Loisirs
des

Le, la, les responsable(s) de l'enfant
(Lu et approuvé)